

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.32 Vœu relatif aux frigos

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le caractère unique des Frigos, un mélange de création, de fabrication, de réflexion et de culture sous toutes ses formes, reconnu à Paris et au-delà de ses frontières ,

Considérant l'implication de la Ville de Paris à soutenir et à promouvoir les activités artistiques et artisanales au travers des dispositifs comme les Ateliers de Paris, les Grands Prix de la Création, le « Fabriqué à Paris », etc.

Considérant la diversité des activités qui sont menées aux Frigos et la diversité des situations individuelles ;

Considérant le processus d'harmonisation progressive des loyers voté par le Conseil de Paris en décembre 2015, à savoir une harmonisation en 2016-2017, puis, à compter du 01/01/2018, le paiement par tous d'un loyer de 70€/m2/an, puis 76€/m2/an de 2019 à 2021, puis 84 €/m2/an en 2022 et 2023, pour atteindre 90 €/m2/an à compter du 01/01/2024 ,

Considérant que la clarification des différentes situations individuelles est un préalable nécessaire avant de transférer la gestion du lieu à un organisme spécialisé ;

Considérant le rôle de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) initiée début décembre pour une durée de quatre mois pour réaliser un diagnostic social de chaque résident puis, sur cette base, d'accompagner socialement les occupants en situation de précarité dans la recherche d'une solution la plus appropriée ;

Considérant que les locaux doivent être des lieux de production artistique et artisanale ;

Considérant que l'adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie culturelle, comme il s'y était engagé devant le Conseil de Paris en décembre 2017, s'est rendu aux Frigos le 30 janvier à la rencontre des résidents et a pu échanger de manière collective avec des membres des deux associations de locataires

Considérant le vœu relatif aux loyers des locataires des ateliers des Frigos déposé par Danielle Simonnet ;

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil de Paris

Émet le vœu:

Qu'après l'étape de diagnostic et d'accompagnement social que représente la MOUS débutée le 4 décembre pour une durée de quatre mois, une solution adaptée soit proposée à chacun ;

Qu'en concertation avec les résidents, le programme des travaux suive son cours et permette notamment la réalisation d'une clôture au printemps, la résolution des problèmes d'infiltrations aggravés par les récentes intempéries, les travaux d'isolation des combles, etc.

Qu'en fonction des diagnostics structure et géotechnique effectués en 2017 et des travaux envisagés, les occupants se voient proposer une promesse de bail, afin de maintenir cette diversité d'activités artisanales et artistiques qui contribue à la renommée du lieu.